

Contrat territorial : Entre méfiance et sentiment d'une réelle opportunité....

Selon la présentation effectuée lors du Conseil Intérieur du 20 février, « le contrat territorial de consolidation et de création qui sera déposé pour le lycée Louis PASTEUR vise à définir les objectifs à atteindre pour pérenniser l'activité du site et améliorer son activité. Ce contrat, qui sera validé par le Conseil régional et la DRAAF, pour une durée de 3 ans permettra d'orienter nos travaux d'évolution des structures pédagogiques avec les besoins du territoire en lien avec les attentes des acteurs locaux »

Sur la base de l'état des lieux effectué (démographie, enseignement, secteurs d'activité), le projet de l'établissement consisterait à ouvrir une filière GMNF (2nde Pro à Tle), en section avec la filière Production Aquaculture, sur la période 2027/2029. Même si les besoins semblent identifiés sur le territoire, nous tenons à rappeler que cette filière n'est pas recensée par le ministère comme étant prioritaire et entrant dans le champ de la récente Loi d'Orientation Agricole, visant à augmenter de 30% les apprenants dans les secteurs de la production agricole et de l'agroalimentaire.

Il faut noter également que cet état des lieux fait ressortir que le secteur du sanitaire et social représente 43,6% des emplois en Lozère mais, pour autant, avec une absence totale de formation dans l'enseignement agricole en Lozère. De notre point de vue, cet élément doit également être pris en considération dans la réflexion sur une évolution de la carte de formations.

Par ailleurs, il nous paraît judicieux d'associer dans la réflexion la filière Production Agricole, présente sur Rabelais, qui répond à un réel besoin du territoire et pour laquelle le recrutement de ces dernières années démontre qu'une évolution de structure n'est pas à exclure (création d'une seconde classe de 2nde Pro à envisager ?). De la même manière les recrutements (actuels et envisagés) en classes de 4ème/3ème témoignent de la pertinence de ces ouvertures dans l'enseignement agricole public en Lozère. Le Contrat Territorial pourrait aussi être une opportunité pour les renforcer. **Pour notre part, nous trouverions particulièrement paradoxal que l'établissement soit amené à refuser des élèves (ce qui est déjà en soi inacceptable !), tout en étant contraint d'initier une démarche contractuelle visant à renforcer les effectifs.**

En terme d'objectif de recrutement, la mise en œuvre du Contrat Territorial aurait vocation à atteindre un effectif d'une centaine d'élèves scolarisés sur le site de La Canourgue sachant que la rentrée 2025 a été effectuée avec 81 élèves.

Ainsi, si le Contrat Territorial peut être vu comme une opportunité permettant de renforcer l'offre de formation, nous alertons également sur les vrais risques qui y sont liés. La note de service cadrant ce dispositif est particulièrement explicite sur le sujet dans le modèle de contrat proposé : « En cas d'atteinte des objectifs, la classe ou la section est maintenue. En cas de non-atteinte des objectifs et dans l'hypothèse où les progrès sont insuffisants, la classe ou la section ne sera plus dotée par l'Etat »

Sur ce sujet, le SNETAP-FSU sera particulièrement vigilant, guidé par un double objectif de défense de la qualité du service public et des agent.es qui l'assurent !

Le 16 Mars 2026